



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2018-11

Nature de l'acte :
1.1 - Marchés publics

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le 31 mai 2018 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 24/05/2018, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Agnès HUYTON, Véronique SUBLET.

Excusés : Gisèle MEYNET, Grégory FOL.

Procuration : Monsieur Maurice VIOUD donne procuration à Monsieur Yann FOL.
Monsieur Pascal LOUBIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.

Secrétaire de séance : Marc VUAGNAT.

01 - Travaux d'extension de l'école

Attribution du marché

Mme le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école et du restaurant scolaire, un appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été publié le 12 avril 2018 sur le site dématérialisé de la Communauté de Communes du Genevois. La date de remise des offres a été fixée au 17 mai 2018.

Elle précise que les critères retenus dans le règlement de consultation pour la sélection des candidatures étaient :

- la valeur technique : 60 %
- le prix des prestations : 40 %

Le Marché comprend 13 lots à attribuer.

Après étude des candidatures au regard des critères d'appréciation figurant dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir les sociétés suivantes :

Lots	Dénomination	Nom de l'Entreprise	MONTANT en € HT
1	Gros-oeuvre	AVRILLON	208 000.00
2	Charpente – Couverture – Zinguerie	BOTTERI	102 879.94
3	Etanchéité	TECHNIQUE D'ETANCHEITE	26 773.80
4	Menuiseries extérieures bois alu et aluminium	RAMBOSSON	71 285.50
5	Revêtement de façade	SEDIP	18 733 .50
6	Menuiseries intérieures	RAMBOSSON	44 082.00
7	Plâtrerie - Peinture	SEDIP	62 798.40
8	Faux plafonds	CEFLO	8 018.00
9	Carrelage – Faïence	IMPOCCO	22 907.00
10	Sols souples	ARTI SOL	7 496.00
11	Chauffage – Ventilation - Sanitaire	PLOMBERIE DU GENEVOIS	61 033.24
12	Electricité – Courants faibles	GRANDCHAMP	42 476.10
13	Terrassements - VRD	BESSION	59 698.11
	TOTAL		736 181.59

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

Article 1 : Décide d'attribuer les différents lots du marché de travaux d'extension de l'école aux entreprises et aux conditions ci-dessus énumérées,

Article 2 : Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

Les signatures suivent au registre

<u>Mesures de publicité :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Télétransmise le 04/06/18
<input checked="" type="checkbox"/>	Affichée le 05/06/18
<input checked="" type="checkbox"/>	Certifiée exécutoire le 05/06/18
Le Maire	
	
Béatrice FOL	

Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2018-12

Nature de l'acte :
7.1. Décisions budgétaires

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le 31 mai 2018 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 24/05/2018, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Agnès HUYTON, Véronique SUBLET.

Excusés : Gisèle MEYNET, Grégory FOL.

Procuration : Monsieur Maurice VIOUD donne procuration à Monsieur Yann FOL.
Monsieur Pascal LOUBIER donne procuration à Mme Béatrice FOL

Secrétaire de séance : Marc VUAGNAT.

02 – Taxe Locale d'Équipement (TLE)

Demande de remise de pénalité de retard

Madame le Maire présente à l'Assemblée une demande de remise de pénalités de retard déposée par Mme Rebecca MUNGER relative à l'acquittement de la TLE du Permis de Construire N°26010H0007 d'un montant de 1106 €.

Mme le Maire précise que ce permis a fait l'objet d'un transfert au bénéfice de la pétitionnaire et que cette dernière pensait ne devoir aucune taxe.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération,
En application du décret N°96 628 du 15 juillet 1996,
Considérant l'avis favorable de M. le Trésorier de Rumilly chargé du recouvrement,

Article 1 : Décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement de la TLE relative au Permis de Construire précité,

Article 2 : Charge Madame le Maire d'en informer M. le Trésorier de Rumilly.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 04/06/18

Affichée le 05/06/18

Certifiée exécutoire le 05/06/18

Le Maire

Béatrice FOL

Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2018-13

Nature de l'acte :
4.2 - Personnels contractuels

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le 31 mai 2018 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 24/05/2018, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Agnès HUYTON, Véronique SUBLET.

Excusés : Gïsèle MEYNET, Grégory FOL.

Procuration : Monsieur Maurice VIOUD donne procuration à Monsieur Yann FOL.
Monsieur Pascal LOUBIER donne procuration à Mme Béatrice FOL

Secrétaire de séance : Marc VUAGNAT.

03 – Contrat aidé

Parcours Emploi Compétence (PEC)

Madame le Maire rappelle que, depuis mai 2017, Monsieur Ludovic FOL est embauché par le biais d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétence (PEC). La mise en œuvre des "parcours emploi compétences" repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement.

Compte-tenu des difficultés de Monsieur FOL, il a été proposé d'organiser une formation en interne avec comme objectif essentiel acquérir plus d'autonomie.

Madame le Maire propose donc de recruter Monsieur FOL au sein de la commune par le biais d'un PEC et, ce, pour une durée d'un an renouvelable pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 26 heures par semaine. Cet agent pourrait être mis à disposition d'une autre commune à raison de 13 heures par semaine.

L'État prend en charge 40 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la commune

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

Article Unique : Décide, de recruter au sein de la commune un agent dans le cadre d'un PEC pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 26 heures par semaine.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 06/06/18

Affichée le 05/06/18

Certifiée exécutoire le 05/06/18

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2018-14

Nature de l'acte :
4.2 - Personnels contractuels

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le 31 mai 2018 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 24/05/2018, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Agnès HUYTON, Véronique SUBLET.

Excusés : Gisèle MEYNET, Grégory FOL.

Procuration : Monsieur Maurice VIOUD donne procuration à Monsieur Yann FOL.
Monsieur Pascal LOUBIER donne procuration à Mme Béatrice FOL

Secrétaire de séance : Marc VUAGNAT.

04 – Contrat aidé Parcours Emploi Compétence (PEC)

Convention de mise à disposition avec la commune de Jonzier-Épagny

Mme le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du recrutement d'un agent par le biais d'un PEC, la commune de Jonzier-Épagny propose d'accueillir cet agent afin de lui permettre de connaître d'autres situations de travail.

Elle propose donc de signer une convention de mise à disposition avec la commune de Jonzier-Épagny à raison de 13 heures par semaine.

La commune de Jonzier-Épagny remboursera à la commune de Savigny les sommes correspondantes à cette mise à disposition déduction faite de l'aide de l'état.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Jonzier-Épagny à raison de 13 heures par semaine,

Article 2 : Autorise Mme le Maire ou son représentant à la signer.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

Télétransmise le 04/06/18

Affichée le 05/06/18

Certifiée exécutoire le 05/06/18

Le Maire

Béatrice FOL

Le Maire



Béatrice FOL



DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 2018-15

Nature de l'acte :
1.1 - Marchés publics

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le 31 mai 2018 à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 24/05/2018, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

Présents : Béatrice FOL, Ludovic VUICHARD, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Stéphanie MUHLEMATTER, Marc VUAGNAT, Agnès HUYTON, Véronique SUBLET.

Excusés : Gisèle MEYNET, Grégory FOL

Procuration : Monsieur Maurice VIoud donne procuration à Monsieur Yann FOL.
Monsieur Pascal LOUBIER donne procuration à Mme Béatrice FOL

Secrétaire de séance : Marc VUAGNAT.

05 - Travaux de voirie

Rond-point de Murcier

Mme le Maire informe l'assemblée que, des travaux doivent être réalisés sur le rond-point de l'Ours à Murcier notamment pour l'installation de plots rétro-réfléchissant, pour la mise en place d'une alimentation électrique pour éclairer l'Ours...

Des devis ont été sollicités auprès des entreprises EIFFAGE et EUROVIA.

Sur proposition de la commission Voirie,
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

Article Unique : Décide de confier les travaux de voirie au rond-point de l'Ours à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 13 364 € HT soit 16 036,80 € TTC.

Les signatures suivent au registre

Mesures de publicité :

- Télétransmise le 04/06/18
 Affichée le 05/06/18

- Certifiée exécutoire le 05/06/18

Le Maire

Béatrice FOL



Le Maire,



Béatrice FOL

